

PUBLIÉ LE 18/07/2018 - MIS À JOUR LE 08/01/2021

Consultation publique sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de deux ans - Publication des conclusions du CSST

Dans le cadre de la consultation publique organisée par l'ANSM le 10 juillet dernier sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de deux ans, l'ANSM publie aujourd'hui l'avis du Comité scientifique spécialisé temporaire (CSST), créé à cette occasion.

Composé de membres venant d'horizons très divers, tel que celui de la recherche, du monde associatif, du milieu médical (médecins, pharmaciens) ou encore des sciences sociales, ce comité, présidé par Bruno Spire, directeur de recherche à l'INSERM et président d'honneur de AIDES, avait pour objectif de donner un avis et des recommandations sur les catégories et niveaux d'informations de sécurité à mettre à disposition de tous, à partir des propositions de l'ANSM, pour les 11 valences vaccinales, dorénavant obligatoires depuis janvier 2018.

Lors de l'audition publique du 10 juillet 2018, des représentants de professionnels de santé et d'associations patients ont été auditionnés afin de partager leurs points de vue et expériences. Ils ont, par la qualité de leurs présentations et des échanges, permis d'éclairer la réflexion des membres du Comité.

Ces auditions ont été diffusées en direct sur lachaine Dailymotion de l'ANSM.

Les conclusions rendues par le CSST contribueront à définir les modalités de communication à adopter autour des données de sécurité des vaccins. Un compte-rendu des échanges sera publié à la rentrée.

CSST Consultation publique sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans du 10/07/2018 - Relevé de conclusions (18/07/2018)